



Réf. Farde e-Assemblées : 2220748

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/04/2019

Objet : Jeunesse.- Centre Informatique BRUSURF.- Engagement de la Ville dans le Réseau CABAN.- Charte.

Le Conseil communal,

Considérant qu'un collectif bruxellois qui œuvre pour l'accessibilité numérique est en train de se former sous l'acronyme CABAN (Collectif des Acteurs Bruxellois pour l'Accessibilité Numérique);

Considérant que ce groupe de travail informel s'est donné pour objectif de:

- fédérer les acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique (Espaces Publics Numériques, asbl, etc);
- promouvoir les Espaces Publics Numériques (EPN) et les initiatives assimilées auprès du grand public;
- défendre une meilleure reconnaissance et un meilleur soutien des pouvoirs publics aux EPN;
- stimuler les échanges de savoir-faire et d'expérience entre les acteurs de terrain et développer des projets collectifs;

Considérant que le réseau est actuellement porté par l'asbl Fobagra, Bruxelles Formation et l'Atelier du web (EPN de Saint-Gilles);

Considérant que grâce à un subside de la Fondation Roi Baudouin, CABAN s'est doté d'un permanant qui travaille à la réalisation d'un site internet qui référencera toutes les initiatives en matière d'accessibilité numérique ainsi qu'à la constitution d'un réseau CABAN en asbl;

Considérant qu'une charte des acteurs bruxellois d'inclusion numérique qui servira de socle aux valeurs partagées par les membres du réseau et de base aux actions et revendications de CABAN a été rédigée;

Considérant que les problématiques abordées par ce groupe de travail ainsi que les échanges et retours sur expériences partagées constituent un enrichissement dans la réflexion autour de la problématique de l'accessibilité numérique pour la Ville de Bruxelles; qu'une meilleure visibilité des actions mises en places par la Ville de Bruxelles pour lutter contre la fracture numérique auprès du public est offerte; et que la Ville de Bruxelles se doit de soutenir le secteur de l'inclusion numérique pour que chaque citoyen développe les compétences numériques de base pour une meilleure transition vers la société hautement numérisée de demain;

Considérant l'avis du Service juridique;

Considérant la décision du Collège du 18/04/2019, marquant un accord de principe pour la participation active de la Ville au groupe de travail CABAN et la désignation des représentant de la Ville au sein du groupe de travail CABAN pour le Centre Informatique Brusurf et les Espaces Publics Numériques (EPN) des bibliothèques de Laeken et des Riches-Claires;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1.- Le texte de la Charte des acteurs bruxellois d'inclusion numérique, est adopté.

Article 2.- Le document L'inclusion numérique à Bruxelles : constats sur le terrain, est adopté.

Article 3.- Autorisation est donnée à la Ville de Bruxelles de signer la Charte des acteurs bruxellois d'inclusion numérique pour le Centre Informatique Brusurf et les EPN des bibliothèques de Laeken et des Riches-Claires.



Annexes :

[AE1/Charte des acteurs Bruxellois d'inclusion numérique - fr/nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE2/L'inclusion numérique à Bruxelles - fr/nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

